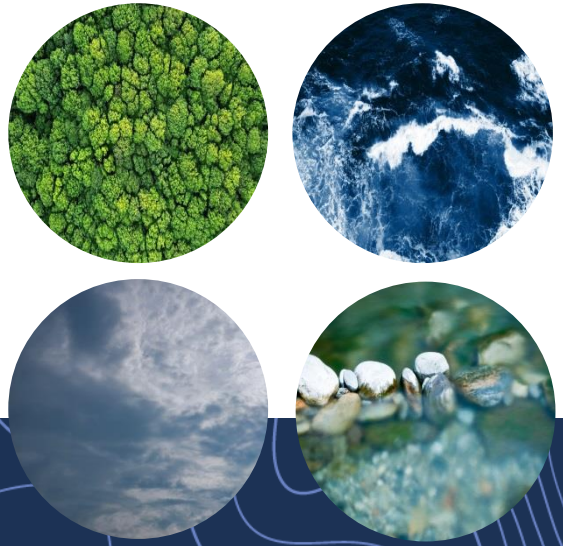

Commission Locale de l'Eau

30 novembre 2020, 14h

SAGE
Baie de Lannion

Ordre du jour

- Installation des représentants à la CLE désignés suite aux élections municipales
- Présentation SAGE Baie de Lannion
- Élections du/de la président(e) de la CLE par les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux
- Élections des membres du Bureau de la CLE
- Désignation représentant(e) à la Commission Mer et Littoral
- Désignation représentant(e) à la Commission Régionale de la Biodiversité
- Désignation représentant(e) à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor

SAGE
Baie de Lannion

1. Installation des représentants à la CLE désignés suite aux élections municipales

Arrêté préfectoral du 28 septembre 2020 portant désignation des membres de la commission locale de l'eau du SAGE Baie de Lannion

44 membres répartis dans trois collèges :

- **Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (23 membres)**
- **Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres)**
- **Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (8 membres)**

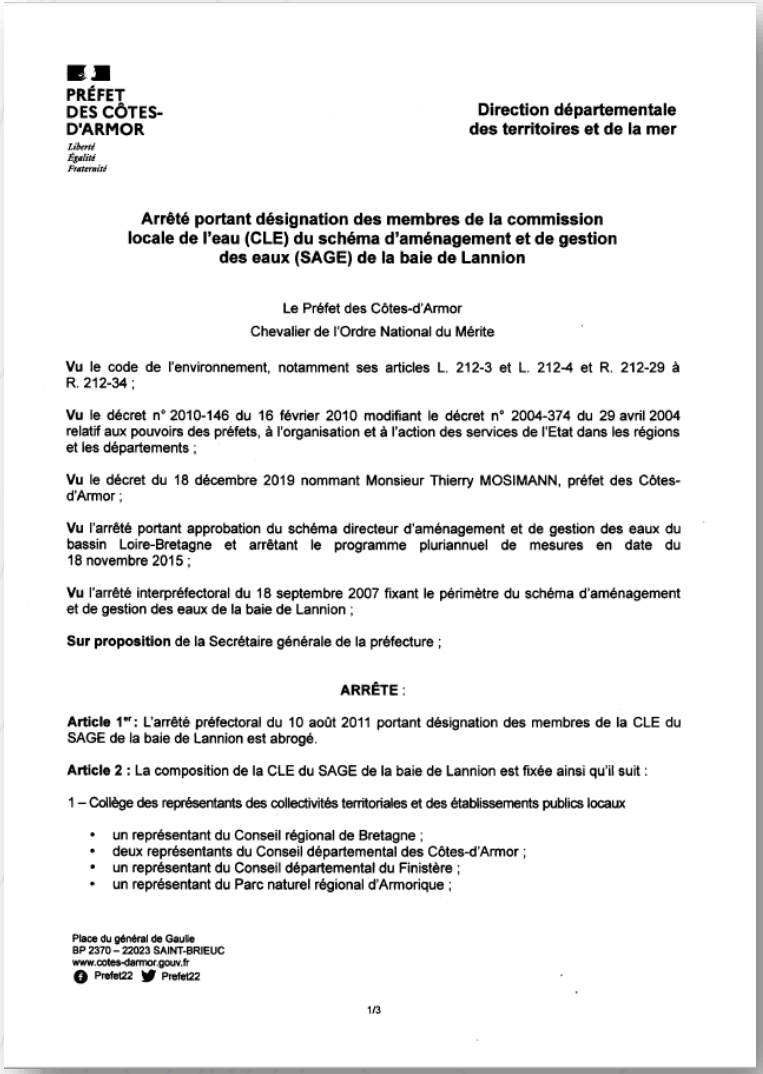

PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

Arrêté portant désignation des membres de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la baie de Lannion

Le Préfet des Côtes-d'Armor
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 212-3 et L. 212-4 et R. 212-29 à R. 212-34 ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 18 décembre 2019 nommant Monsieur Thierry MOSIMANN, préfet des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures en date du 18 novembre 2015 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 18 septembre 2007 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la baie de Lannion ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1er : L'arrêté préfectoral du 10 août 2011 portant désignation des membres de la CLE du SAGE de la baie de Lannion est abrogé.

Article 2 : La composition de la CLE du SAGE de la baie de Lannion est fixée ainsi qu'il suit :

1 – Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- un représentant du Conseil régional de Bretagne ;
- deux représentants du Conseil départemental des Côtes-d'Armor ;
- un représentant du Conseil départemental du Finistère ;
- un représentant du Parc naturel régional d'Armorique ;

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr
Prefet22 Prefet22

1/3

1. Composition Commission Locale de l'Eau

Collège des représentants des collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (23 membres)

- Madame Cadiou, *Conseil régional de Bretagne*
- Madame Joëlle Huon, *Conseil départemental du Finistère*
- Monsieur Patrice Kervaon, *Conseil départemental des Côtes d'Armor*
- Monsieur Erven Léon, *Conseil départemental des Côtes d'Armor*
- Représentant *PNR Armorique*
- Madame Annie Bras-Denis, *Lannion-Trégor Communauté*
- Madame Bénédicte Boiron, *Lannion-Trégor Communauté*
- Monsieur Joël Le Jeune, *Lannion-Trégor Communauté*
- Monsieur Gervais Egault, *Lannion-Trégor Communauté*
- Monsieur Paul Le Bihan, *Lannion-Trégor Communauté*
- Monsieur François Ponchon, *Lannion-Trégor Communauté*
- Monsieur André Coent, *Lannion-Trégor Communauté*
- Monsieur Hervé Guélou, *Lannion-Trégor Communauté*
- Monsieur Éric Le Creurer, *Lannion-Trégor Communauté*
- Monsieur Yvan Le Creff, *Lannion-Trégor Communauté*
- Monsieur Jean-Pierre Giuntini, *Guingamp Paimpol Agglomération*
- Monsieur Rémi Guillou, *Guingamp Paimpol Agglomération*
- Madame Virginie Doyen, *Guingamp Paimpol Agglomération*
- Monsieur François Le Marrec, *Guingamp Paimpol Agglomération*
- Monsieur Guy Pennec, *Morlaix communauté*
- Représentant *Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor*
- Monsieur Jean-Yves Le Corre, *Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long*
- Monsieur Gérard Quilin *Syndicat département d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor SDAEP*

1. Composition Commission Locale de l'Eau

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres)

- Monsieur Patrice Desclaud, *Association Eau et Rivières de Bretagne*
- Monsieur Arnaud Stephan, *Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Paimpol-Lannion*
- Monsieur Jean-Luc Pichon, *Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique*
- Monsieur Yves-Marie Le Lay, *Association Côtes d'Armor Nature Environnement*
- Monsieur Jean-François Jeandet, *Association agrée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer*
- Représentant, *Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB)*
- Madame Lechenne, *Association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) Lannion-Trégor Goëlo*
- Monsieur Michel Le Guen, *Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne*
- Monsieur Jean Acquere, *Association Lannion Canoë-Kayak, représentant les usagers des rivières*
- Madame Edwige Kerboriou, *Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor*
- Monsieur Jean-Pierre Jacob, *Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor*
- Monsieur Erwan Daniel, *Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor*
- Monsieur Yves Le Bihan, *Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor*

SAGE Baie de Lannion

1. Composition Commission Locale de l'Eau

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (8 membres)

- Monsieur le Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant (DREAL Centre)
- Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l 'aménagement et du logement Bretagne ou son représentant (DREAL Bretagne)
- Monsieur le directeur département des territoires et de la mer des Côtes d'Armor ou son représentant
- Monsieur le chef de la mission interservice sur l'eau et la nature des Côtes d'Armor ou son représentant *(Bruno Lebreton MISEN des Côtes d'Armor)*
- Monsieur le chef de la mission interservice sur l'eau et de la nature du Finistère ou son représentant *(Monsieur Hoeffler MISEN du Finistère)*
- Madame la directrice régionale de l'Office français pour la biodiversité ou son représentant *(Monsieur Pascal Hus OFB)*
- Monsieur le directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant *(Monsieur Pierre Prod'homme AELB)*

SAGE Baie de Lannion

1. Règles de fonctionnement de la CLE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Baie de Lannion

Règles de fonctionnement
de la Commission Locale de l'Eau
adoptées lors de la CLE du 14 février 2011
et modifiées en CLE du 1er octobre 2014

En application du décret n° 2007–1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et modifiant le code de l'environnement, articles L212-4 et R.212-29 à R.212-34

CHAPITRE 1 : MISSIONS de la CLE 2
Article 1 : Elaboration, mise en œuvre et suivi du SAGE 2
CHAPITRE 2 : ORGANISATION de la CLE 2
Article 2 : Les membres de la CLE 2
Article 3 : Le président 3
Article 4 : Le bureau 3
Article 5 : Les vice-présidents 4
Article 6 : Les commissions thématiques 5
Article 7 : Les groupes de travail 5
Article 8 : Le Comité technique 5
Article 9 : Maîtrise d'ouvrage et secrétariat administratif 6
Article 10 : Animation technique 6
Article 11 : Le siège 7
CHAPITRE 3 : FONCTIONNEMENT de la CLE 7
Article 12 : Ordre du jour, convocation et périodicité des réunions 7
Article 13 : Délibération et vote 8
Article 14 : Consultation de la CLE et délégation au bureau 8
Article 15 : Bilan d'activité 9
CHAPITRE 5 : REVISIONS ET MODIFICATIONS 9
Article 16 : Révision ou modification du SAGE 9
Article 17 : Modification de la composition de la CLE 9
Article 18 : Modification des règles de fonctionnement 9
ANNEXE : Avis demandés à la CLE 10

1/10

SAGE Baie de Lannion

2. Présentation du SAGE Baie de Lannion

Périmètre du SAGE
Arrêté inter-préfectoral du 18 septembre 2007

670 km2

Région Bretagne
2 Départements
3 EPCI
38 communes

- **Lannion-Trégor communauté 26 communes**
- **Guingamp Paimpol agglo 10 communes**
- **Morlaix communauté 2 communes**

1 syndicat mixte d'alimentation en eau potable

SAGE
Baie de Lannion

2. Présentation du SAGE Baie de Lannion

Commission Locale de l'Eau – 2015

Présentation SAGE approuvé oct. 2018

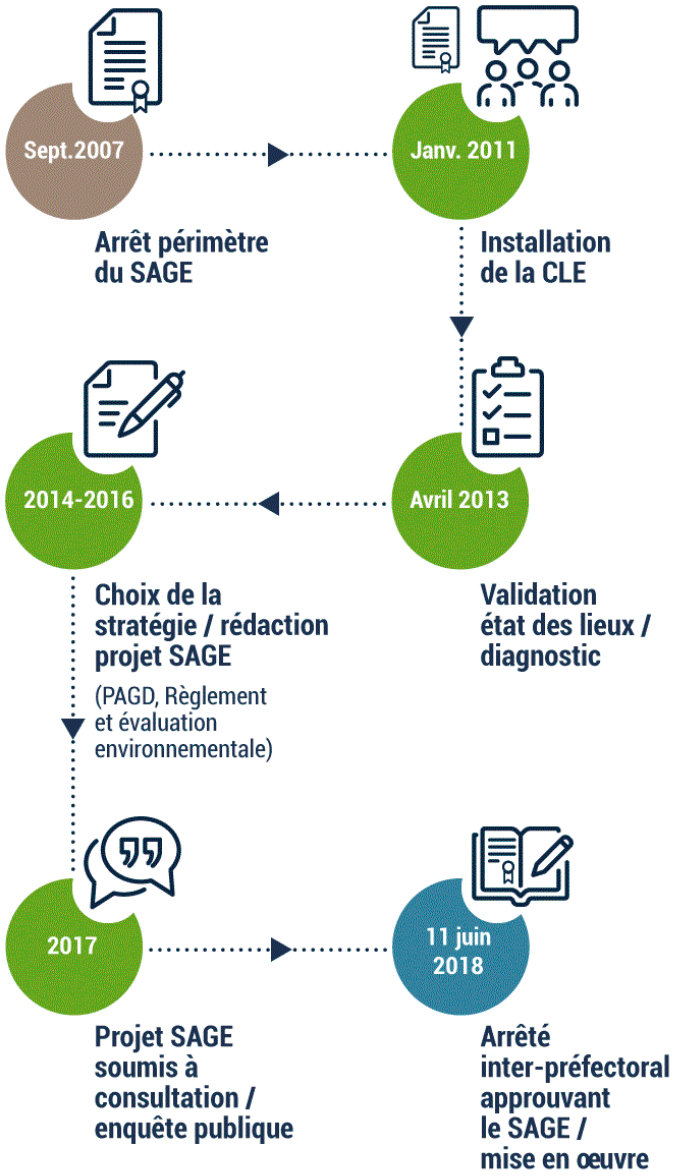

2. Présentation du SAGE Baie de Lannion

Enjeu 1 : Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales

Enjeu 2 : Anticiper pour assurer un équilibre global entre les ressources et les usages (eau potable, activités humaines, fonctions biologiques)

Enjeu 3 : Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques

Enjeu 4 : Mettre en œuvre des principes d'aménagement des espaces, en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques

Enjeu 5 : Partager la stratégie par une gouvernance et une communication efficaces

Les acteurs de la mise en œuvre du SAGE :

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE
- Assainissement
- Eau potable
- Gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION
- Assainissement
- Eau potable
- GEMAPI
- Gestion des eaux pluviales urbaines (transfert aux communes)
- Protection de la qualité de l'eau et de la protection de la ressource
- Soutien à la protection et à la valorisation des espaces naturels

Plan de lutte contre les algues vertes BV Lieue de Grève

Projet de territoire pour l'eau Bassin versant du Léguer

SYNDICAT MIXTE GOAS KOLL TRAOUI LONG
- Eau potable (délégation)

MORLAIX COMMUNAUTE
- Assainissement
- Eau potable
- GEMAPI
- Environnement et cadre de vie

REGION BRETAGNE

DEPARTEMENTS 22 - 29

Service de l'Etat (DDTM, OFB, AELB, etc.)

Autres acteurs dont :

Chambre d'agriculture, GAB, CEDAPA
- Mise en œuvre du volet agricole des contrats de BV

APPMA du Léguer
- Sensibilisation et gestion durable des milieux aquatiques (école de pêche, chantier d'entretien de la ripisylve, etc.)

ERB, CRIR, Centre Forêt Bocage
- Animation/sensibilisation aux enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques

COMMUNES
- Responsabilités en matière de salubrité et de sécurité publiques (CGCT)
- Compétentes en matière de pollutions, de défense incendie, de protection contre les inondations et de gestion des eaux pluviales

2. Présentation du SAGE Baie de Lannion

Feuille de route validée le 14/10/2019

Une feuille de route de la CLE qui fixe les priorités de travail pour 2021 :

Sensibilisation aux enjeux liés à l'Eau afin de concilier le maintien ou l'atteinte du bon état des eaux et les usages

Outils de communication
Accompagnement des porteurs de projet

Mise en relation entre les acteurs du territoire pour une meilleure articulation entre les politiques territoriales et les objectifs du SAGE

- *atteindre le bon état de la masse d'eau littorale « baie de Lannion » FRGC10*
- *assurer une gestion quantitative durable de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique*
- *atteindre le bon état des eaux littorales*
- *maintenir le bon état écologique de la masse d'eau Guic (FRGR0047) en tout point*
- *mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales en milieu rural et zone urbanisée*

Participation à l'élaboration des futurs contrats territoriaux BV

Acquisition et le partage des connaissances

Suivi de la mise en œuvre du SAGE (tableau de bord)

Articulations à poursuivre avec le SAGE Léon-Trégor (PLAV, Guic, qualité eaux littorales) et le SAGE Argoat-Trégor Goëlo (qualité eaux littorales, gestion de la ressource en eau)

2. Présentation du SAGE Baie de Lannion

Outils de communication et de sensibilisation

Guide du SAGE Baie de Lannion

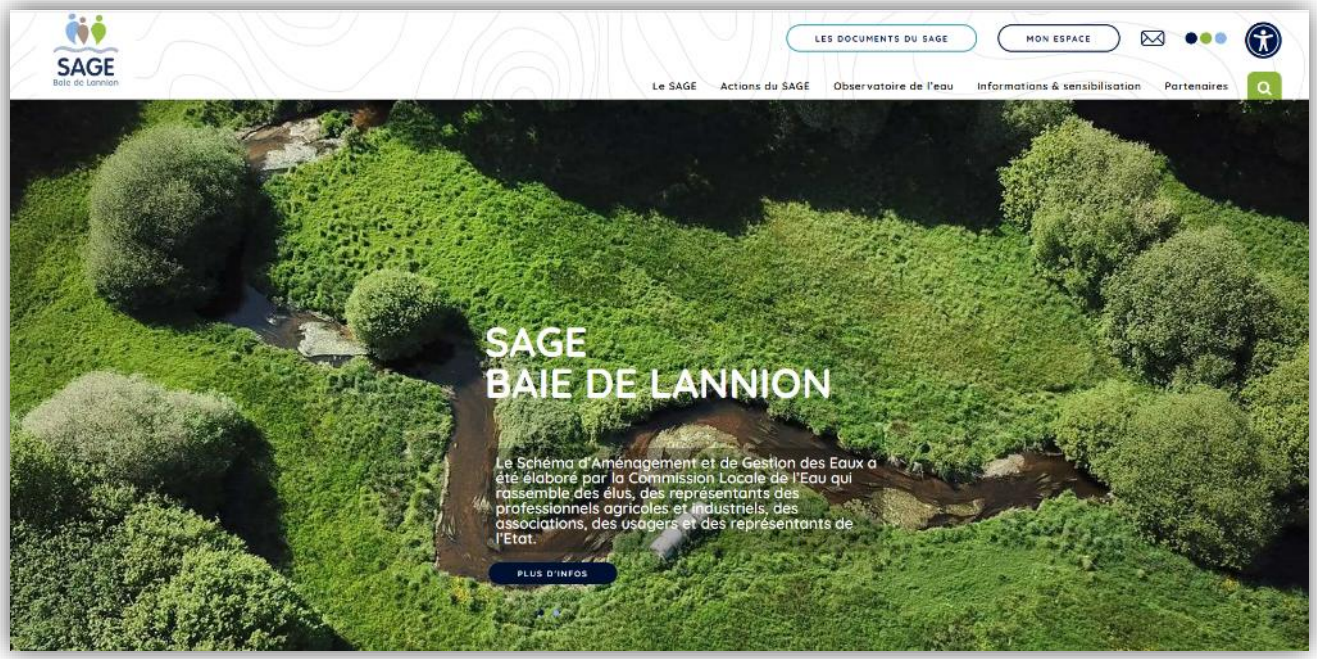

Site internet et extranet
www.sage-baie-lannion.fr

3. Elections Président(e) de la CLE

Election Président(e)
issus du collège des élus
(art.5 des règles de fonctionnement)

Appel à candidats

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Madame Annie Bras-Denis

SAGE Baie de Lannion

4. Elections Bureau de la CLE – 20 membres

Rôles:
Suivi de la mise en œuvre du SAGE
Préparation des Commissions Locales de l'Eau, préparation des avis de la CLE

Réunions régulières (4 à 6 réunions par an)

Composition : 20 membres

- **Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux : 12 membres**
- **Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées : 6 membres**
- **Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : 2 membres**

SAGE
Baie de Lannion

4. Elections Bureau de la CLE – 20 membres

art.5 des règles de fonctionnement

Collèges	Proposition	Autres candidats
Collège des collectivités territoriales et établissement publics territoriaux (12)		
Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées et de ses établissements publics (6)	<u>2 membres pour les associations d'usagers, propriétaires fonciers, socio-professionnels et associations concernées</u> Monsieur Patrice DESCLAUD Eau et Rivières de Bretagne Monsieur Jean-François Jeandet, Association agrée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer <u>3 membres du secteur économique agricole et propriétaires fonciers</u> Représentant, Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB) Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne <u>1 membre du secteur économique non agricole</u> Monsieur Yves Le Bihan, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor	
Collège des représentants de l'Etat (2)	Monsieur Pierre PRODHOMME AELB Monsieur Bruno LEBRETON MISEN 22	

4. Elections Bureau de la CLE – 20 membres

art.5 des règles de fonctionnement

Collèges	Proposition liste	Autres candidats
Collège des collectivités territoriales et établissement publics territoriaux (12)	**Madame Cadiou,** *Conseil régional de Bretagne* **Madame Annie Bras-Denis,** *Lannion-Trégor Communauté – Présidente CLE* **Monsieur Gervais Egault,** *Lannion-Trégor Communauté - Vice-président CLE* **Monsieur Paul Le Bihan,** *Lannion-Trégor Communauté* **Monsieur François Ponchon,** *Lannion-Trégor Communauté* **Monsieur Éric Le Creurer,** *Lannion-Trégor Communauté* **Monsieur Yvan Le Creff,** *Lannion-Trégor Communauté* **Monsieur Jean-Pierre Giuntini,** *Guingamp Paimpol Agglomération - Vice-président CLE* **Monsieur Rémi Guillou,** *Guingamp Paimpol Agglomération* **Madame Virginie Doyen,** *Guingamp Paimpol Agglomération* **Monsieur Guy Pennec,** *Morlaix communauté - Vice-président* **Monsieur Jean-Yves Le Corre,** *Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long - Vice-président CLE*	
Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées et de ses établissements publics (6)	<u>2 membres pour les associations d'usagers, propriétaires fonciers, socio-professionnels et associations concernées</u> Monsieur Patrice DESCLAUD Eau et Rivières de Bretagne Monsieur Jean-François Jeandet, Association agrée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer <u>3 membres du secteur économique agricole et propriétaires fonciers</u> Représentant, Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB) Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne <u>1 membre du secteur économique non agricole</u> Monsieur Yves Le Bihan, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor	
Collège des représentants de l'Etat (2)	Monsieur Pierre PRODHOMME AELB Monsieur Bruno LEBRETON MISEN 22	

5. Désignation représentant(e) à la Commission Mer et Littoral

Stratégie DLAL FEAMP
Développement Local mené par les Acteurs Locaux
Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche

2014-2020 - territoires LTC + PETR Pays de Guingamp : 1 061 127€, taux de mobilisation octobre 2020, 97%

3 DÉFIS

1. DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS MARITIMES
2. AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET ÉDUQUER À LA GESTION DES MILIEUX MARINS
3. CONFORTER LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE LITTORALE

La **Commission Mer et Littoral** (CML)

- pilote le programme « Fonds FEAMP » qui soutient les projets relevant de l'économie maritime primaire (pêche et aquaculture)
- émet un avis sur le projet
- participera à l'élaboration d'une nouvelle stratégie DLAL FEAMP : à partir de 2021 *Préparation du futur appel à projet*

Plus d'info (lien)

5. Désignation représentant(e) à la Commission Mer et Littoral

Composition de la CML

Collège des acteurs privés
12 voix délibératives

- Filière pêche-aquaculture (7)
- Formation, Economie, Environnement Patrimoine (5)

Membres : 1 titulaire et 1 suppléant par structure
- Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
- Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne nord
- Syndicat conchylicole du Goëlo Trégor
- Association de Soutien des Pêcheurs du Trégor-Goëlo
- Syndicat des Récoltants Professionnels d'Algues de Rive de Bretagne
- Association des Récoltants Professionnels d'Algues de Rive de Côtes d'armor
- Exploitants baie de Lannion

Membres titulaires :
- Association Cap Avenir 22/35
- Centre d'Etude et de Valorisation des Algues
- Association L'image qui parle
- Association Les Croqueuses d'Algues
- Amicale de pêcheurs plaisanciers de Port-Lazo Boulgueff et Kérarzic

Membres suppléants :
- Coopérative maritime de Paimpol
- Brit'Innov
- Association Istr.com

Collège des élus
11 voix délibératives

- Conseil régional (2 titulaires non votants)
- Présidents de Lannion-Trégor Communauté et du Pays de Guingamp (2)
- Collectivités :
  - Lannion-Trégor Communauté (3)
  - Guingamp Paimpol Agglomération (1)
  - Leff Armor Communauté (1)
  - Conseil Départemental (1)
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat Trégor Goëlo et Baie de Lannion (2 titulaires et 2 suppléants)
- Chambres consulaires (1 titulaire et 1 suppléant)

=> 1 représentant de la CLE du SAGE Baie de Lannion
(collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux)

6. Désignation représentant(e) à la Commission Régionale de la Biodiversité

Commission Régionale de la Biodiversité dénommée *Conférence bretonne de la Biodiversité*

- crée et placée auprès du préfet de région et du président du Conseil régional
- lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région

Composition - 5 collèges

- Collège de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements
- Collège de représentants de l'Etat et d'établissements publics de l'Etat
- Collège de représentants d'organismes du monde socioprofessionnel et d'usagers de la nature de la région
- Collège de représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité et de gestionnaires d'espaces naturels
- Collège de scientifiques et de personnalités qualifiées

=> 1 représentant de la CLE du SAGE Baie de Lannion

(collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux)

SAGE Baie de Lannion

7. Désignation représentant(e) à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor

SAGE Léon-Trégor approuvé en 2019

SAGE Baie de Lannion

=> 1 représentant de la CLE du SAGE Baie de Lannion

(collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux)

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Consulter le SAGE Baie de Lannion approuvé :
www.sage-baie-lannion.fr

SAGE
Baie de Lannion